

GENDARMERIE
Détachement Judiciaire
près
l'Auditorat Militaire
Palais de Justice
1000 Bruxelles
Tf : 02/508.66.11



286

=====
PV N°805/94
=====

Ce jourd'hui trois juin

mil neuf cent nonante-quatre à 0845 heures;

Nous soussigné(s) DEFLANDRE Jean-Marie, MDL

de gendarmerie;

en résidence à Bruxelles, Det Jud;

en tenue civile;

A Charge de :

INFORMATION

IN

Suite à l'apostille mieux rappelée en marge du présent, certifions avoir entendu, aux date et heure précitées le nommé :

Du chef de :

NOM : MOREAU
Prénoms : Nicolas
Grade : Soldat
Unité : 2 CDo (12° Cie)

ASSASSINATS

mieux identifié dans son audition annexée.

Objet :

Audition

AUDITION

L'audition figure en annexe Un au présent

Révisé suite au dossier n°
02.00045 N94 C8 émanant de
Monsieur l'Auditeur Militaire à
Bruxelles

Résumé succinct :

SA. M VER ELST - REUL

Situation à KIGALI :

Sur place à KIGALI, l'intéressé occupait la fonction de pourvoyeur MAG au sein de la 12° Cie PL B Sec 2.2.

Le soir de l'attentat, l'intéressé se trouvait en mission dans un couvent en dehors de la ville. Il a vu dans le ciel déjà noir deux missiles monter et un de ceux-ci a atteint quelque chose. Il y a eu une chute de flammes, puis une explosion au sol.

AUDITORAT MILITAIRE
BRUXELLES

12 JUN 1994

MILITAIR AUDITORAAT
BRUSSEL

261

Evolution de la situation :

Ensuite, il s'est rendu à FRANCISCUS après être passé par PEGASUS. Arrivé à FRANCISCUS, il y est resté 4 nuits en y effectuant des gardes. Ensuite, il s'est rendu au MERIDIEN où il a regroupé des ressortissants. Il s'est ensuite rendu en convoi vers TOP GUN où il est resté 5 ou 6 nuits avant d'être embarqué.

RENSEIGNEMENTS

L'apostille est gardée au siège de l'unité pour continuation de l'exécution d'enquête.

Annexe Un : Audition

DONT ACTE



FEUILLE D'AUDITION

Annexe n° 01 au
P.-V. n° 805/94 du 03 Juin 1994
de la brigade de Gendarmerie
Détachement judiciaire/ de BRUXELLES

Le 03 Juin 1994 à 0845 heures, a été entendu par moi/^{XXX} nous verbalisateur(s) :
DEFLANDRE MDL

IDENTITÉ :

Nom et prénom : NOREAU Nicolas
Lieu et date de naissance : ETTERBEEK le 18 Octobre 1972
Profession : Militaire (PVE) Etat civil : Célibataire
Adresse : Drève de Nivelles 149/B22 à 1150 MOLIÈRE ST PIERRE
Pour militaires : Grade et numéro de matricule : Soldat Mat. : 9225706
Unité : 2 Cdo FLAVINNE 12 ° Cie PLB Sec 2.2
qui a déclaré :

DÉCLARATION :

"Je désire m'exprimer en français et fais choix de cette langue en justice.

A. GENERALITES :

Je suis militaire depuis le 04 Octobre 1972 et à FLAVINNE depuis Février 1994.
J'ai participé à la mission en SOMALIE en 1993.
Sur place à KIGALI, j'occupais la fonction de pourvoyeur MAG au sein de la 12° Cie PL B Sec 2.2.

B. EVENEMENT :

Le soir du 06 Avril 1994, je me trouvais avec ma section dans un couvent (je ne saurais plus situé l'enfroit), nous y montions de garde en rôle de 02 heures. Nous terminions notre rôle lorsque j'ai vu dans le ciel (Je ne savais pas à ce moment que c'était dans la direction du bout de piste de l'aéroport) d'abord une seule flamme vive de couleur orange. Cette première flamme vive a fait une cloche et commençait à redescendre lorsque j'ai vu une seconde (qui partait du même endroit semble-t-il) partie dans le ciel. Cette seconde flamme a été quelque chose. J'ai alors vu une cascade de flammes (sans entendre d'explosion), et quand cette cascade est arrivée au sol, j'ai vu une grosse boule de feu suivi d'une détonation. J'en ai déduit qu'il s'agissait d'un avion qui avait été abattu. Je n'ai jamais vu l'avion car il faisait déjà noir dans le ciel, il était aux alentours de 2000 heure. Le Cpl CORNET qui se trouvait à côté de moi a également vu la même chose que moi. Les autres types qui se trouvaient là étaient derrière l'UNIMOG, et je crois qu'ils n'ont entendu que la dernière détonation avec la grosse lueur au sol. Je ne saurais décrire plus précisément ce que j'ai constaté, car nous étions très loin de ces deux traînées de feu dans le ciel, et il faisait déjà nuit.

Première suite de l'annexe n°01 du N° 1205/04 en date du 07 Juillet 1994
et émanant du détachement judiciaire de YUSUFU. 52

Je tiens toute fois à préciser que de l'endroit où j'étais, l'origine des deux tirs provenaient de la gauche pour se diriger dans le ciel vers la droite. L'angle de tirs était de plus ou moins 70 degrés.

Après cela, nous devions rentrer à FRANCISCUS, mais nous avons été détournés par un barrage et nous nous sommes alors rendus à PEDASHE.

Là, nous sommes restés 4 ou 5 heures en renfort, puis nous avons eu le feu vert pour regagner FRANCISCUS. Pendant ce temps, nous avons reçu comme information que l'avion présidentiel avait été abattu dans la région de l'aéroport.

Arrivé à FRANCISCUS, je suis resté là plus ou moins 4 nuits en y montant garde. Ensuite, tous ceux qui se trouvaient à FRANCISCUS se sont rassemblés et nous nous sommes rendus en convoi à l'hôtel Méridien.

Là, nous montions de garde et nous regroupions des ressortissants que nous ramenions au Méridien. Nous avons effectué ces missions pendant plus ou moins quatre jours. Ensuite, regroupement général après que les ressortissants soient déjà regroupés à l'aéroport, et nous sommes partis en convoi vers POP GUN. Nous y sommes restés encore 5 ou 6 nuits en y montant de garde, puis nous avons pu embarquer pour KIGALI. Nous étions la dernière Cie à quitter KIGALI.

C. ASSASSINAT:

Concernant les problèmes vécus par le Lt LOTIN et ses hommes chez le ministre AGATHE, je n'ai rien suivi par radio. Ce que je savais, cela m'a été rapporté par des bruits et rien n'était précis. Je n'ai été au courant officiellement des faits que lorsque le Sgt BULINCKX m'a annoncé la mort des 10 Mortiers. A ce moment, je me trouvais à FRANCISCUS. Quand je me trouvais à l'hôtel Méridien, j'ai dû escorter le convoi qui comprenait le véhicule transportant les 10 corps, et nous devions les escorter jusqu'à l'aéroport.

D. RADIO MILLE COLLINES:

Je n'ai rien à dire concernant cette radio.

RENSEIGNEMENTS:

- Concernant le tirs des deux missiles auquel j'ai assisté, je tiens à préciser que leur vitesse d'envol n'était pas rapide. Leur trajectoire était cependant rectiligne.
 - Je n'ai jamais vu de missile à KIGALI.
 - Je n'ai jamais vu de motorola dans ma compagnie, ce n'était que les haut gradés et les observateurs de l'ONU qui en possédaient.
 - Je n'ai rien d'autre à ajouter."
- Lecture faite, persiste et signe sur le présent.

DOMT ACTE,